

## Ce que l'EMAS apporte

- Une capacité de réaction rapide aux problèmes de sécurité rencontrés par les EPLE et les écoles.
- Un regard extérieur favorisant l'apaisement et l'analyse de la situation.
- Des compétences diversifiées des personnels de l'Education nationale et des professionnels de la sécurité.
- Une expertise en matière de prévention et de lutte contre tous types de violences en milieu scolaire: harcèlement, conduites addictives...
- Une expertise en matière d'évaluation des risques humains et de résolution de situation critique: violences physiques, verbales, intrusion...

## Mode de fonctionnement

### 1) Mode de fonctionnement.

- Les EMAS collectent les signalements par tous les moyens.
- Procèdent à leur analyse et leur catégorisation
- Organisent la circulation de l'information et procède à des synthèses et études sur la nature des renseignements obtenus et étudiés.
- Déploient ses équipes et/ou des conseillers et / ou des formateurs auprès des établissements et écoles.

### 2) Modalités d'intervention

L'équipe mobile intervient sous l'autorité du recteur:

- sur proposition du conseiller sécurité du recteur.
- sur proposition du DA-SEN.
- sur demande du chef d'établissement.

### 3) Responsabilisation durant une intervention

L'équipe mobile agit sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement. Elle opère en étroite liaison avec le correspondant scolaire Police ou Gendarmerie.

### 4) Confidentialité

L'EMAS apporte une aide extérieure, ponctuelle et ciblée, sur des questions et des problématiques relatives à la prévention et à la gestion de la violence en milieu scolaire.

## Contacts

**Patrick Mascaro** Conseiller Sécurité du recteur  
patrick.mascaro@ac-montpellier.fr

**Jean-Marc Delhommeau** (Adjoint)  
[jean-marc.delhommeau@ac-montpellier.fr](mailto:jean-marc.delhommeau@ac-montpellier.fr)

**Bastien Cuvillers** (Hérault)  
Bastien.Cuvillers@ac-montpellier.fr

**Marc-Olivier Caze** (Gard)  
Marc-Olivier-Caze@ac-montpellier.fr

**Jean-Marc Castel** (Aude)  
jean-marc.castel2@ac-montpellier.fr

**Thierry Sorg** (Pyrénées Orientales)  
thierry.sorg@ac-montpellier.fr



équipe mobile  
académique  
de sécurité

**EMAS de Montpellier**  
17 rue Abbé de l'Épée  
34090 Montpellier  
ce.emas@ac-montpellier.fr  
Tél. : 04 30 63 65 13



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

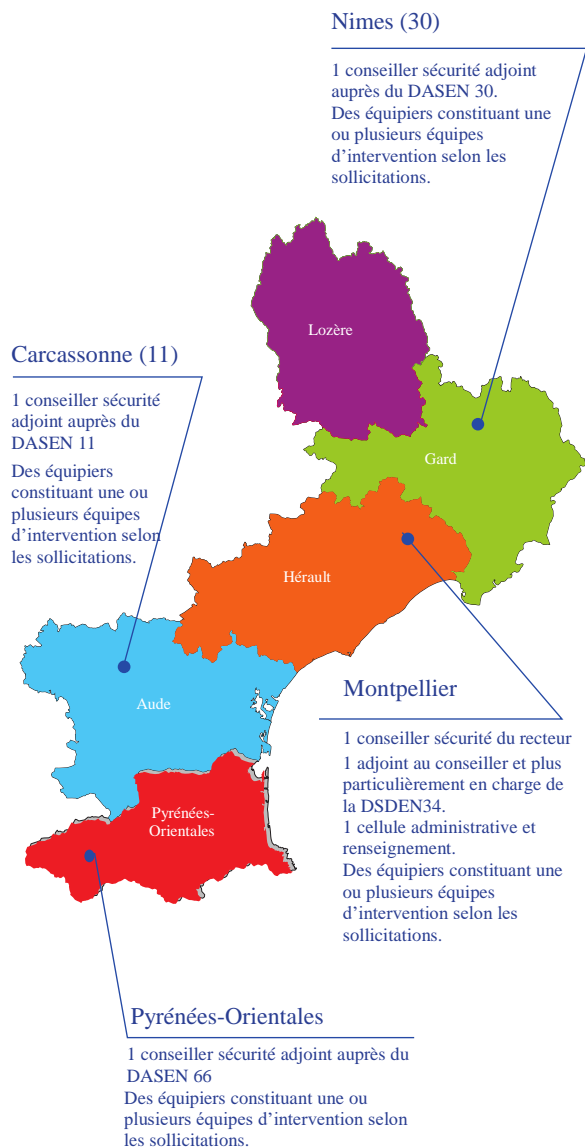


équipe mobile  
académique  
de sécurité

Ressource humaine dédiée à la prévention de la violence en milieu scolaire, l'EMAS contribue avec l'ensemble de la communauté éducative, à l'amélioration du climat scolaire pour une école sereine et citoyenne. Elle se place ainsi au service de la réussite des élèves dans une école bienveillante et protectrice.

## Organisation académique

L'EMAS est rattachée fonctionnellement à la DV4E.



### Prévention

- Sensibiliser les élèves aux problèmes du harcèlement entre pairs et du cyber-harcèlement.
- Sensibiliser les élèves sur les risques liés aux conduites addictives : alcool, drogues.
- Assurer la mise en place des enquêtes locales de climat scolaire, leur analyse et leur suivi.

### Sécurisation

- Assurer ponctuellement la protection et la sécurité des personnels, des élèves et des biens dans les établissements scolaires et à leurs abords immédiats.
- Conseiller le chef d'établissement ou le directeur d'école dans la gestion d'une situation critique.
- Aider le chef d'établissement ou le directeur d'école à réaliser puis à actualiser le diagnostic de sécurité partagé et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), en collaboration avec les partenaires.

## champs d'actions

### Accompagnement

- Apporter aide, conseil et information aux équipes de direction, pédagogiques et éducatives, dans le cadre de la vie scolaire et de la prévention de la violence et du harcèlement.
- Prendre en charge l'accompagnement des victimes, personnels et/ou élèves (ex : dépôt de plainte).
- Informer tous les personnels de l'EN sur les suites juridiques de leur dépôt de plainte et leurs droits en matière de protection fonctionnelle.
- Gérer les appels du numéro vert Stop Harcèlement, assurer la transmission des signalements vers les référents départementaux et académique.

### Formation

- Former les équipes du 1er et du 2nd degré à la gestion d'une situation critique.
- Coordonner si besoin des actions de partenariat avec la Police, la Gendarmerie et la Justice.
- Assurer la formation initiale et continue des Assistants de Prévention et de Sécurité (APS).